

Image not found or type unknown



Droit de visite simple chez une tierce personne

Par **pepette2003**, le **06/03/2008 à 12:41**

mon ex mari a un droit de visite simple de ses filles chez sa soeur . Pouvez vous me dire s'il est autorisé a partir de chez elle , en sa compagnie , avec mes filles?